Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 056-200062362-20261118-D2026_34-DE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
Conseil d'administration du 18 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 novembre 2026 à 9h les membres du Conseil d'administration de l'EPCC Théâtre de Lorient, se sont réunis, en présentiel.

Date de convocation : 14 octobre 2026 - **Secrétaire de séance :** Claire SIMON

Administrateurs présents : 10
Représentants de l'État : 2 en Visio-Conférence : Mme Hélène FRIBOURG, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles ; M. Jean-Baptiste GABBERO, conseiller théâtre et arts associés à la DRAC Bretagne
Représentants de la Ville de Lorient : 5 Mme Magali PAIN, Mme Morgane CHRISTIEN, Mme Cindy POGAM, Mme Chrystelle LE RAY, M. Salih ACAR **Personnalités qualifiées : 1** (en visio-conférence) Mme Anne-Cécile VOISIN **Représentants du personnel : 2** Mme Anne TASSIN, M. Jean-François DREAN

Absents ayant donné pouvoir : 2
M. Christopher MILES, Directeur général de la Création artistique (pouvoir donné à Mme Fribourg) ; M. Philippe GRIMM (pouvoir donné à Mme VOISIN)

Membres titulaires excusés : 2
Mme Emmanuelle DUBEE, Préfète d'Ille et Vilaine et de Région Bretagne ; M. Eric BRISHOUAL, personnalité qualifiée ;

Autres personnes excusées : Mme Florence BESSY, sous-préfète de Lorient ; M. Mehdi TABOUI, Directeur général adjoint du Pôle Éducation et Vie de la Cité

Théâtre de Lorient : 3 M. Simon DELÉTANG, Directeur, Mme Claire SIMON, administratrice, Mme Charon-Rose NTILIMUPAPA stagiaire
Ville de Lorient : **1.** Mme Mathilde LEROUX-HENNARD Directrice de la culture et du patrimoine

Délibération 2026-34 - Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2027

Délibération unique

Exposé :

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par l'ordonnateur.

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que **jusqu'à l'adoption du budget** ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'assemblée, qui précise le montant et l'affectation des crédits, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**.

Crédits ouverts (dépenses réelles d'investissement) au BUDGET 2026 :
Chapitre 20 = 9 056 € HT x 25% = 2 264 €
Chapitre 21 = 186 200 € HT x 25% = 46 550 €

Le Théâtre de Lorient sollicite d'engager les dépenses d'équipement **RESTES à REALISER 2026**, avant le vote du Budget primitif 2027.

Chapitre	Article	Libellé	NATURE DE LA DEPENSE	Montant HT	Fournisseur
20 Immobilisations incorporelles	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Licence facturation électronique (RAR 2026)	750	ELAP
21 Immobilisations corporelles	2154	MATERIEL INDUSTRIEL	Électroménager	2 000	BOULANGER
	2183	MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE	Renouvèlement d'1 MACBOOK PRO Régie SON (RAR 2026)	2 400	OCI
	2183	MATERIEL DE TRANSPORT	Achat d'un véhicule pour l'itinérance (RAR 2026)	21 629,48	UGAP
	2184	MOBILIER	Réaménagement accueil DURAS (RAR 2026)	11 196.76	FABRIQUE DES PIEDS, RETIF, MILLIBOO, MAISON DU MONDE

THEATRE DE LORIENT
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 056-200062362-20261118-D2026_34-DE

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-4, L.1612-5, R.1431-7 et R.1431-13
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux ;
Vu les statuts de l'EPCC Théâtre de Lorient, Centre dramatique national,
Vu le budget 2026 de l'EPCC Théâtre de Lorient ;

- AUTORISE M. le Directeur à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement susvisées

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront prélevées aux articles précités de la section investissement du BUDGET 2027

À l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait et délibéré à Lorient le 18/11/26
La présidente du Conseil d'administration
Mme Magali PAIN